

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 78/2017
Date: 1er février 2017
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Groupe de produits Informatique et organisation. Dépassement de solde 2016. Crédit supplémentaire

1 Objet

Crédit supplémentaire pour des dépenses afférentes à des projets, travaux de perfectionnement et prestations de conseil, d'exploitation et de maintenance destinés à la fourniture des produits et des prestations de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en 2016.

2 Bases légales

- article 57 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0),
- article 60 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1),
- article 11 de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (Ordonnance d'organisation FIN ; OO FIN ; RSB 152.221.171),
- article 13, alinéa 1, lettre a, en lien avec le chiffre 3 de l'annexe de l'ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP , RSB 731.22).

3 Montant du crédit et groupe de produits

Groupe de produits Informatique et organisation (07.60.9300)

Montant du crédit inscrit au budget	CHF	79 907 990
Crédit supplémentaire	CHF	4 600 000

Selon la clôture des comptes de l'OIO, le dépassement de solde s'élève à 4 509 708 francs (version de groupe 1). Comme le contrôle de plausibilité et les ajustements éventuels n'ont pas encore été effectués par la Comptabilité de groupe au moment de la présente demande, le montant du crédit supplémentaire est arrondi à 4,6 millions francs.

Le crédit supplémentaire peut être compensé à la Direction des finances.

Compensation :

Groupe de produits Prestations de services finances du groupe (07.30.9010)	CHF	4 600 000
--	-----	-----------

Les revenus des dividendes sur les participations cantonales ont augmenté en 2016. Il en résulte une amélioration de solde du groupe de produits Prestations de services finances du

groupe qui pourra être utilisée pour compenser le présent crédit supplémentaire à hauteur de 4,6 millions de francs.

4 Qualification juridique de la dépense

Conformément à la pratique en vigueur depuis 2016, les dépenses pour des prestations TIC sont nouvelles (art. 48, al. 1, lit. a LFP). Le dépassement de solde concerne à la fois des dépenses uniques (art. 46 LFP) et des dépenses périodiques (art. 47 LFP).

5 Répercussions sur le calcul des prestations

Le crédit supplémentaire n'a aucune incidence sur la réalisation des objectifs de prestation du groupe de produits.

6 Répercussions sur la comptabilité financière

La charge supplémentaire indiquée se répercute entièrement sur la comptabilité financière.

7 Nature du crédit et exercice

Crédit supplémentaire pour 2016.

8 Motifs

Lors de la session de novembre 2015, le Grand Conseil a adopté le budget 2016 avec des modifications par rapport à la proposition du Conseil-exécutif. Il s'agissait notamment de réduire les charges de biens et de services (groupe de matières 31) de 53,6 millions de francs, pour les faire diminuer à 800 millions de francs. La part de la réduction linéaire incombant à la Direction des finances représentait 7,9 millions de francs, dont 5,1 millions de francs concernaient l'OIO. L'Office d'informatique et d'organisation a signalé, à ce moment-là, qu'il lui serait difficile de dégager une économie de cette ampleur en l'espace d'une année, du fait de ses engagements contractuels à long terme. La majeure partie du budget de l'OIO est consacrée à l'exploitation des infrastructures TIC du canton (fourniture des services TIC de base, centre de calcul pour les applications spécialisées et les applications de groupe, réseaux, matériel, etc.). Ces dépenses sont attachées à des contrats de longue date avec des fournisseurs externes qu'il n'est pas possible de modifier à brève échéance. En ce qui concerne les dépenses liées à des projets, plusieurs programmes et projets stratégiques pluriannuels sont inscrits au budget (en particulier IT@BE). La réduction à court terme des moyens disponibles dans ce domaine entraîne des retards dans les projets, et par conséquent, d'un point de vue global, des coûts supplémentaires ainsi que l'ajournement de la compression des dépenses. Il est donc nécessaire de demander pour l'année 2016 un crédit supplémentaire de 4,6 millions de francs pour le groupe de produits Informatique et organisation.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances
- Commission des finances